

**MAIRIE**  
**Place Charles Boisseau**  
**39290 OFFLANGES**

COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL  
DU 10 NOVEMBRE 2011

Présents : MM Luc BARBIER, Marc BARBIER, Claude CLERGET, Alain DIETRE, Jean-Claude THABARD, Thierry VINCENT.

Excusés : MM Claude COMTE, Gilbert JACQUOT, Julio SALVADO.

Absents : MM Patrice GUELLE, Sylvie LEROY.

Secrétaire de séance : M Alain DIETRE.

**PRIX DE L'EAU**

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'augmenter le prix de l'eau à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012 comme suit :

Forfait annuel compteur : 51.84 €

Prix au mètre cube : 0.83 €

Taxe supplémentaire : 0.10 € par mètre cube, plafonnée à 500 m<sup>3</sup>

Il rappelle que les taux des redevances pollution et prélèvement sont fixées par l'agence de l'eau.

**DECISION MODIFICATIVE BUDGET EAU**

Pour permettre les amortissements, les conseillers décident à l'unanimité des ouvertures de crédits suivantes :

	Fonctionnement	Investissement
D 023 Virement à section investissement	- 45.00 €	
D 6811 Dot. aux amort./immo. Incorp. ...	+ 45.00 €	
R 021 : Virement de la section d'exploitation		- 45.00 €
R 281531 : Réseaux d'adduction d'eau		+ 10.00 €
R 28156 : Matériel spécifique d'exploitation		+ 25.00 €
R 28181 : Install. Générales, agenc. et ...		+ 10.00 €

**REGARDS DE CAPTAGE**

A la suite de l'entretien annuel du réseau de captage des sources, les conseillers ont constaté que les parois intérieures des regards n° 3 et 4 devaient être rénovées.

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de confier les travaux de réparation à l'entreprise FRANCIOLI. Le montant du devis s'élève à 1095.39 € TTC

**COUPES DE BOIS 2012**

Le conseil municipal décide à l'unanimité des destinations suivantes :

Délivrance aux affouagistes : parcelles 7af, 8af, 9, 27 et 28 – ouverture des cloisonnements

Vente en bloc et sur pied : parcelles 31ar, 34ar, 43ar – amélioration résineuse

**TAXE D'AMENAGEMENT**

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de ne pas instaurer la taxe d'aménagement à ce jour.

**PRIX REPAS COMMUNAL**

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de maintenir à trente cinq euros la participation au repas communal pour les personnes non invitées.

**SUBVENTION AS MOISSEY**

Après la sortie de M Jean-Claude THABARD président de l'AS MOISSEY, le quorum n'est plus atteint, la délibération est reportée à une prochaine séance.

L'ordre du jour est terminé, le maire lève la séance à 22h00.

Fait à Offlanges, le 14 novembre 2011

Le maire,  
Marc BARBIER.